

## Avis sur la prise à bail de la tour T2

Le CSE est consulté ce jour sur la prise à bail de la tour T2 dans le cadre du futur déménagement de notre établissement prévu à la fin de l'année 2028.

Tout d'abord, les élus CFDT rappellent qu'ils étaient codemandeurs de l'ouverture d'une négociation sur un accord de méthode visant à encadrer et accompagner le projet de déménagement. Cet accord a été négocié et signé majoritairement durant l'été.

La prise de bail n'étant qu'une étape dans le projet, les élus CFDT, après avoir visité les locaux, émettront un avis favorable :

- Le déroulement et le calendrier inhérent aux travaux qui nous a été présenté nous semble cohérent même si les marges sont restreintes.
- De plus la répartition des responsabilités avec le bailleur (entretien, réparations, sécurité, équipements techniques) permettra à Framatome de ne plus subir les désidératas actuellement rencontré dans la tour CB1. C'est un vrai gage d'autonomie pour notre l'établissement.

Néanmoins, les élus CFDT souhaitent attirer l'attention de la direction sur les points suivants :

- La direction nous annonce de 11,5 ans de durée du bail, ce qui est rassurant quant à la pérennité de notre établissement dans sa localisation géographique actuelle. Toutefois, notre entreprise et la filière étant en pleine croissance, il y a un risque que **nous puissions manquer de place pour accueillir une potentielle augmentation des effectifs.**
- Enfin, l'évolution du trajet des salariés (temps et mode de transport) n'est pas à négliger, notamment pour les salariés à mobilité réduite, bien que nous restions dans le même périmètre que nos locaux actuels. Il faut en effet emprunter 3 escalators mécaniques entre la dalle de la Défense et la tour T2. Or, ces équipements sont régulièrement en panne, comme nous avons pu le constater. Ce risque doit être pris en compte.

